

DÉCLARATION

du

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Le très honorable Louis-S. Saint-Laurent

»«

A l'occasion du débat sur les affaires extérieures
à la Chambre des communes du Canada,
le 29 avril 1948

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Pt.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTROLEUR DE LA PAPETERIE
1948

DÉCLARATION

du

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Le très honorable Louis-S. Saint-Laurent

»«

A l'occasion du débat sur les affaires extérieures
à la Chambre des communes du Canada,
le 29 avril 1948

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1948

**Discours du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,
le très honorable Louis-S. Saint-Laurent,
à la Chambre des communes, le jeudi 29 avril 1948.***

C'est vraiment avec plaisir, monsieur l'Orateur, que je saisis, après plusieurs délais imprévus et inévitables, l'occasion de communiquer à la Chambre un bref exposé des affaires internationales telles que nous les envisageons dans mon ministère. Bien entendu, cet exposé ne saurait tout approfondir ni donner le dernier mot. Il va de soi que, dans une seule déclaration, il est impossible de traiter tous les problèmes importants qui nous confrontent. Force nous est donc d'en omettre quelques-uns, mais nous n'en apprécions pas moins toute l'importance. Durant la présente session, de nouvelles occasions se présenteront, je l'espère, de réparer ces omissions.

Il est de notoriété publique aujourd'hui que presque tous les événements d'importance dans le domaine international intéressent, souvent d'une manière directe et immédiate, le Canada. L'isolement ni l'indifférence, même si nous voulions nous y retirer, ne peuvent nous offrir de refuge. Des événements encore récents ont fait comprendre à chacun de nous la menace croissante que constitue, pour notre existence de nation démocratique, la vague montante du communisme totalitaire. Nous savons que les frontières du Canada, en présence d'une telle menace, s'étendent au delà de ses limites géographiques. Nous savons également qu'une ligne sépare du reste de l'humanité l'esprit de tous les hommes libres et que, de notre côté de cette ligne, se trouvent tous les citoyens de tous les pays qui travaillent, qui luttent en vue de préserver la liberté et la dignité de l'individu contre la dictature réactionnaire, qu'elle soit communiste ou fasciste. Nous savons aussi que dans ce conflit, spirituel autant que politique, il n'est pas de neutralité possible.

Il apparaît plus nettement que jamais que nous ne saurions, dans le domaine du bien-être aussi bien économique que social, vivre uniquement repliés sur nous-mêmes. Les avis peuvent se partager, comme c'est effectivement le cas je suppose, sur le bien-fondé de la politique économique et commerciale du Gouvernement, mais tous conviendront, j'en suis sûr, que des événements se déroulant bien loin de nos frontières influent aujourd'hui sur cette politique d'une manière décisive.

Les représentants du Canada qui, récemment, ont participé aux débats relatifs à l'avenir de l'Indonésie à Lake Success, à l'avenir du

commerce international à la Havane, ou à l'avenir de la presse libre à Genève, peuvent tous rendre témoignage que le pays se trouve maintenant inévitablement et inextricablement engagé dans le plein courant des événements internationaux. Le jour est révolu depuis longtemps où nous n'avions pas à nous préoccuper de la politique de pays lointains. Lorsque les actes de ces autres pays déterminent la prospérité, que dis-je, l'existence même du nôtre, la prudence élémentaire et le bon sens nous commandent de nous intéresser à ces pays.

Voilà la raison d'être, chez nous comme à l'étranger, du ministère canadien des Affaires extérieures. Il contribue essentiellement et, je crois, utilement à l'évolution de notre pays, du statut de colonie à la maturité nationale. Son expansion (on ne l'a pas laissé grandir au petit bonheur et follement) reflète toute l'étendue et la complexité des relations internationales à notre époque d'interdépendance, ainsi que l'importance toujours croissante de ces relations pour le Canada. Dans sa participation aux affaires internationales, le Canada, je l'espère, saura agir résolument, conscient de sa responsabilité, mais avec réserve. Loin de nous toute idée de nous soustraire à nos obligations sur le plan international; mais, quand il s'agit pour nous de les remplir, ne nous laissons pas influencer indûment par l'orgueil ou les préjugés d'ordre national. J'estime aussi que nous pouvons, dans nos relations étrangères, concilier l'obligation primordiale qui nous incombe à l'égard de notre propre population avec notre obligation ultime envers la collectivité des nations.

Voilà qui n'est pas facile dans un monde apeuré et méfiant.

Deux mondes

L'examen même le plus superficiel des événements survenus sur la scène internationale, au cours des derniers mois, fait naître l'inquiétude, voire l'appréhension. On va même jusqu'à s'inquiéter de la durée de la paix elle-même. Et cela, monsieur l'Orateur, moins de trois ans après qu'une seule bombe atomique eût détruit 70.000 êtres humains.

Il est possible de voir en cette crainte et ses causes des réalités d'ordre politique sans se laisser aller à des présages funestes au sujet de l'inévitabilité d'une guerre prochaine. Il faut éviter également l'optimisme de l'au-

*Les sous-titres n'apparaissent pas dans le compte rendu officiel.

truche, et le pessimisme portant à la panique. L'un et l'autre menacerait notre sécurité. La réalité n'en demeure pas moins, toutefois, que le monde, s'éloignant de la collaboration pacifique, a tendance à diviser en deux camps rivaux un monde lié d'amitié.

La scène apparaît sous les mêmes couleurs, en Europe et en Asie. Voyons d'abord l'Europe. L'échec total des grandes puissances à s'entendre même sur les principes fondamentaux d'un traité de paix avec l'Allemagne constitue l'exemple le plus frappant de la scission et de la désorganisation politique existant en Europe. Ce fiasco empoisonne l'atmosphère politique et paralyse tout effort tenté en vue de la restauration et du redressement de l'économie bouleversée de l'Europe. Mais cet échec n'est en soi que la conséquence de l'incapacité tragique dont ont fait preuve les démocraties occidentales et les Etats totalitaires de l'Europe orientale, agissant sous la direction de l'U.R.S.S., quant à l'établissement d'un fondement quelconque à la collaboration ou même à la tolérance mutuelle.

Nous espérons voir naître une tolérance mutuelle fondée sur le désir sincère d'être de bon compte. Il semble maintenant que nous devons peut-être nous contenter d'une tolérance fondée sur le respect salutaire de la détermination de chacun d'empêcher tout empiètement et de résister à la domination des autres. Quel qu'en soit le fondement, sans tolérance mutuelle, nous ne réaliserons aucun progrès satisfaisant en ce qui a trait au relèvement politique ou économique de l'Europe et de l'extrême Orient, ni pour ce qui est de faire des Nations Unies un organisme susceptible de maintenir la paix, d'assurer la sécurité et de favoriser efficacement le bien-être de l'humanité.

Le manque de confiance et l'absence de tolérance mutuelle donnent lieu à la plupart des difficultés et des craintes actuelles. Cet état de choses, on peut l'imputer surtout, mais non entièrement peut-être, aux mesures d'agression et d'impérialisme mises en œuvre par les communistes, et à l'appui que reçoivent de l'extérieur les cinquièmes colonnes communistes dans plusieurs pays, en particulier dans les pays européens.

Mais même si les grandes puissances avaient collaboré étroitement et de bon gré l'Europe occidentale se serait difficilement remise des effets de la guerre. Jusqu'à 1939, le rendement de l'Europe occidentale exigeait une grande spécialisation économique. Les longues années de guerre et l'occupation ennemie ont presque entièrement disloqué ce mécanisme délicat. La dévastation matérielle, l'épuisement des ressources économiques, l'interruption prolongée du commerce international et la perte des

revenus que procuraient les placements à l'étranger et les flottes marchandes, sont autant d'éléments qui ont contribué à rendre précaire la situation économique de l'Europe.

Mais à la destruction et au bouleversement causés par la guerre,—et nous commençons enfin à comprendre combien plus graves ils ont été qu'on ne se le figurait quand les canons se sont tus,—se sont ajoutées les rigueurs du climat. L'hiver de 1946-1947, le plus rigoureux depuis des générations, eût retardé l'œuvre de rétablissement même en l'absence de fauteurs de désordre.

Mise en demeure

Il en est résulté un enchaînement de conséquences désastreuses qu'exploitent les partis communistes, sous l'égide des Soviets, à des fins malheureusement trop connues. Les communistes profitent de la misère, de la faim et même du désespoir pour susciter le désordre politique et des conflits idéologiques. On recourt à toutes sortes d'appels entraînants; on exploite pleinement les motifs les plus nobles comme les plus bas en vue de retarder le rétablissement et d'entraver le progrès. La famine devient ainsi une arme dans la guerre politique, et la misère un programme politique.

Il ne suffit pas cependant d'imputer les malheurs de l'Europe,—ou du reste du monde,—aux ravages de la guerre et aux menées communistes. Doivent aussi battre leur couple les gouvernements libres eux-mêmes s'ils hésitent à prendre les mesures sociales et politiques qui s'imposent, ou à faire preuve d'énergie, de résolution et de solidarité pour faire de la démocratie un instrument efficace de rétablissement et une puissante doctrine politique. Les peuples démocratiques ne doivent pas se désunir. Ils ne doivent pas gaspiller leur énergie dans des luttes politiques intestines. L'attrait des manœuvres politiques devient dangereux s'il passe outre aux vertus de la discipline et de l'abnégation en face des dangers qui menacent la nation. Les dirigeants démocratiques de tous les pays doivent se rendre compte que la démocratie ne signifie pas simplement le maintien du *statu quo*. Trop souvent, des peuples qui vivent et travaillent sous des régimes non démocratiques ont donné le ton sous le rapport de l'énergie de la détermination et du zèle. Pour sauvegarder la démocratie en Europe ou partout ailleurs, nous devons démontrer par des actes et non pas seulement par des paroles, que la démocratie est une doctrine plus dynamique et plus humanitaire que le communisme. Aucun régime en honneur en Europe et ailleurs n'a droit à des secours uniquement parce qu'il se proclame le seul obstacle au communisme. Il doit accomplir bien davan-

rage. Il lui faut démontrer qu'il peut agir promptement et résolument en vue de disperser, par des mesures fécondes, les forces accumulées du mécontentement social que le communisme exploite si habilement partout où il existe. Il importe de nous le rappeler lorsque nous considérons, avec une inquiétude motivée, la vague sinistre surgissant derrière le rideau de fer.

Progrès du communisme en Europe

Exploitant à fond la détresse économique, l'instabilité politique et, en certains cas, la faiblesse et la division qui régnaient parmi les chefs politiques du camp adverse, le communisme européen a étendu son ascendant, sous la gouverne et la direction des Soviets, sur la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Yougoslavie, l'Albanie et, enfin, la Tchécoslovaquie. La liberté, ainsi que nous la concevons, mais que la plupart de ces peuples n'ont jamais connue, constitue présentement pour eux un espoir dont la réalisation est plus éloignée que jamais.

La Grèce et la Turquie sont les seuls pays, dans toute l'Europe méridionale et la péninsule des Balkans, qui échappent à la domination communiste. En Grèce, les forces révolutionnaires subversives du pays assistées des Etats communistes voisins, sont tenues en respect. A l'heure actuelle, la Grèce constitue un point stratégique de la lutte contre le communisme militant d'inspiration soviétique. Les gouvernements britannique et américain le reconnaissent. La Turquie est un autre secteur important de ce front. Elle reçoit aussi de l'aide en vue de lui permettre de se défendre contre les menaces et les attaques de l'extérieur.

La tragédie des pays de l'Europe occidentale, victimes de la dictature de la minorité communiste, réside en ce qu'ils n'ont pas pu profiter du grand avantage que leur offrait la victoire pour se donner des gouvernements libres fondés sur la volonté du peuple. Ils sont retombés dans un régime de despotisme différent mais plus profond que tous ceux qu'ils avaient connus auparavant. Ces pays en rendront compte s'ils ne le savent déjà.

La Tchécoslovaquie, cependant, s'était acquise et méritait un sort meilleur. La manière sordide dont on a dépouillé le peuple tchécoslovaque en quelques jours, de sa liberté librement gagnée et de ses méthodes exemplaires de gouvernement démocratique est trop bien connue, trop vive à notre esprit, pour qu'il soit nécessaire de la rappeler.

Le procédé nous était déjà assez bien connu. Bien qu'en minorité, les communistes étaient assez puissants pour obtenir, dans un gou-

vernement national, les ministères qui leur permettaient de dominer la police, la propagande et l'armée. Ils ont alors consolidé leur position en nommant des communistes à des postes stratégiques au sein de la police et en se rendant maîtres des syndicats ouvriers par voie d'infiltration. Ensuite, grâce à la radio et à la presse muselée, ils se sont mis à discréditer leurs principaux adversaires, à saper leur influence en les accusant faussement d'actes de trahison. Puis ils ont provoqué artificiellement une crise politique. Les communistes ont alors montré sans l'ombre d'un doute qu'ils étaient prêts et décidés à user de force pour résoudre la crise en s'emparant eux-mêmes du pouvoir. Les partis démocratiques et leurs chefs se trouvaient contraints, croyaient-ils, de choisir entre le chaos et la soumission. De fait, l'attitude menaçante d'un voisin proche et puissant a tellement influé sur leur décision qu'on ne saurait guère parler de choix.

Les comités d'action communiste, organisés bien à l'avance, se sont alors emparés de tout, sur le plan national aussi bien que régional, depuis les ministères du gouvernement et les tribunaux jusqu'aux usines et aux équipes de football. Tout le mécanisme sinistre d'un Etat totalitaire est rapidement entré en jeu: arrestations des adversaires politiques, prostitution de la justice, régie de la presse et intimidation de tous les non communistes. Puis, par des purges en masse, on s'est débarrassé de fonctionnaires, de rédacteurs, d'instituteurs, d'administrateurs et de toute personne pouvant exercer une influence quelconque ou ayant quelque responsabilité. Après s'être emparé du pouvoir par des moyens aussi despotiques, le gouvernement communiste a élaboré des projets en vue d'"élections" où le droit de vote est un privilège réservé à ceux qui appuieront le gouvernement. On a donc fixé au 30 mai la date de ces élections en Tchécoslovaquie. Mais nul ne se laissera prendre par les résultats, qu'il est facile de prédire avec exactitude.

Le sort de la Tchécoslovaquie illustre de façon effrayante le totalitarisme communiste à l'œuvre. Il vaut la peine d'étudier avec soin cet exemple. Pour comprendre le saisissement qu'a causé ce complet écrasement de la démocratie en Tchécoslovaquie dans un monde qui n'est pas sans avoir acquis quelque habitude de recevoir des nouvelles de ce genre, il faut se rappeler la longue et forte tradition démocratique des Tchèques et tout ce qu'elle a si longtemps signifié de particulier pour les démocraties du monde. Nulle part ailleurs que dans les forêts de la Bohême on n'a combattu plus vaillamment ni avec plus d'acharnement pour la liberté humaine et la démocratie

libérale. C'est à titre d'héritier de cette grande tradition, libérale et humaniste, que le peuple tchèque a pu, durant les vingt années de l'entre-deux-guerres, établir et maintenir les institutions libérales et démocratiques qui ont servi de modèle à d'autres Etats moins fortunés.

Les Nazis se rendaient bien compte que la conquête de la Tchécoslovaquie portait un coup redoutable à la démocratie partout dans le monde. Les dictateurs communistes d'aujourd'hui ont également conscience de l'importance que revêt, pour les pays occidentaux, la tradition démocratique des Tchèques. Après qu'une pression de l'extérieur eût forcé les Tchèques à retirer leur acceptation de l'invitation à participer aux pourparlers sur le plan Marshall, tenus à Paris en septembre dernier, il est apparu clairement que la Tchécoslovaquie ne devait pas être autorisée à servir de pont entre l'Est et l'Ouest. Il est clair maintenant que les gouvernements communistes ne reculeront devant rien pour empêcher la collaboration entre l'Occident libre et démocratique et les gouvernements totalitaires de l'Europe orientale. Les Tchèques avaient loyalement fait honneur aux obligations que comportait leur participation au Bloc soviétique. Ils ne menaçaient personne. Avec patience et énergie, ils s'occupaient à rétablir leur économie sous un régime de socialisme démocratique. Et pourtant, une cinquième colonne communiste, agissant sous les ordres des Soviétiques, a brutalement supprimé leurs libertés.

Dans tous les pays libres, les citoyens épris de liberté devraient tirer l'évidente conclusion qui se dégage du drame de la Tchécoslovaquie, et c'est l'impossibilité de collaborer avec des communistes. Ils s'y refusent; ils veulent dominer. Ils feindront de collaborer avec des non communistes tant que cette tactique servira leurs intérêts mais, dès qu'ils seront en mesure de s'emparer du pouvoir, ils s'en saisiront, écartant ou écrasant leurs alliés non communistes. Les populations du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie et d'autres pays ont mis du temps à s'en persuader. Espérons qu'elles savent maintenant à quoi s'en tenir. Les divergences entre les partis démocratiques d'un Etat libre,—socialistes, libéraux, catholiques ou conservateurs,—ne sont rien en comparaison de l'abîme qui les sépare tous des communistes.

Pareillement, dans la sphère internationale, les divergences entre les nations libres et démocratiques du monde ne sont rien en comparaison de l'abîme qui les sépare des peuples qui ploient sous la tyrannie absolue du communisme actuel.

Le drame tchécoslovaque de septembre 1938 et de mars 1939 a été le prélude à la guerre. La tragédie de Tchécoslovaquie, de février 1948, ne doit pas forcément entraîner les mêmes conséquences. Elle souligne cependant la nécessité, pour les pays libres du monde, d'unir leurs ressources matérielles, politiques et morales afin de résister aux agressions directes et indirectes du totalitarisme.

Je passe maintenant à l'autre bout du monde, en extrême Orient.

Menace communiste en extrême Orient

A tout prendre, la situation est à peine moins menaçante en extrême Orient qu'en Europe. Les années d'agression japonaise en Asie orientale ont grandement taxé l'organisation politique, économique et sociale de cette partie de l'univers. La défaite et le retrait des troupes japonaises ont laissé les pays d'extrême Orient dans le malaise politique et le chaos économique. Vu ces circonstances, il y a tout lieu de craindre que la pénétration étrangère ne se réalise par l'entremise des forces révolutionnaires de chaque pays.

Par conséquent, en extrême Orient comme en Europe, il importe d'abord de rétablir une paix générale et d'assurer le retour de la stabilité économique. Pour ce qui est du traité de paix à conclure avec le Japon, j'ai exposé clairement l'attitude du gouvernement canadien à cet égard quand, le 19 décembre dernier, j'ai fait part à la Chambre des pourparlers qui avaient eu lieu au sujet d'une conférence de paix visant le Japon. Depuis, on s'est rendu compte que l'U.R.S.S. cherche à empêcher tout pays, à part les grandes puissances, de participer d'une manière concrète à la préparation du traité de paix avec le Japon. Selon le gouvernement soviétique, il conviendrait d'adopter en Asie une façon de procéder analogue à celle que l'U.R.S.S. préconisait pour le rétablissement de la paix en Europe. Nous tenons ces propositions pour inacceptables. Le Gouvernement canadien est d'avis qu'on ne saurait conclure en extrême Orient, une entente équitable qui s'inspirât des vues de tous les Etats principalement intéressés, qu'en convoquant une conférence tout à fait représentative et qu'un ou deux pays n'auraient pas le pouvoir de s'opposer aux désirs de la majorité. Le Gouvernement canadien estime également qu'il ne serait pas sage, afin de faire face à la menace communiste de l'heure en extrême Orient, de redonner au Japon une puissance telle qu'elle redevienne une menace pour la paix.

Le Canada et le Commonwealth

Il passe maintenant à des sujets plus sensibles : les relations du Canada avec les autres nations du Commonwealth britannique et les États-Unis. D'abord, les relations avec le Commonwealth.

La confiance et la compréhension mutuelles, franchise et la bonne entente,—choses qui ont défaut dans le monde d'aujourd'hui,—continueront, nous le supposons toujours et pour bonne raison, nos relations avec le Royaume-Uni et les autres nations du Commonwealth. Les questions d'ordre constitutionnel, qui autrefois jouaient un rôle important dans les relations du Commonwealth, sont virtuellement mortes du passé. Les principes d'égalité et d'entière autonomie sont maintenant les postes reconnus par tous les États membres du Commonwealth. L'expression souvent citée, "dépendance au sein du Commonwealth" n'est qu'une excellente idée du statut actuel de tous ses membres.

Toutefois, les rapports entre les pays du Commonwealth doivent évoluer sans cesse; ils ne sauraient en être autrement. Les dangers des incertitudes de la situation internationale, à l'heure actuelle, ont forcé le Canada à assumer de plus lourdes responsabilités que toute nation nord-américaine. Le Royaume-Uni a, pour les mêmes raisons, pris une attitude énergique à l'égard de la réorganisation de la sécurité et de l'accroissement de la stabilité économique en Europe occidentale. Le même l'Australie et la Nouvelle-Zélande préoccupent au plus haut point de la sécurité dans le sud-ouest du Pacifique. Malgré tout, la représentation par les nations du Commonwealth de responsabilités spéciales d'ordre régional n'a pas affaibli leurs relations amicales dans l'ensemble.

La force de ces relations ne réside pas en ententes défensives ou économiques conclues exclusivement entre ses membres. A vrai dire, les ententes défensives en règle brillaient autrefois, mais elles disparaissent en temps de paix. L'adhésion de ses membres à un idéal commun, à cet héritage politique commun qui est la compréhension mutuelle sans instruments bien nets d'association et l'intérêt qu'ils ont en commun de favoriser et défendre le mode de vie démocratique, voilà ce qui constitue la plus grande force des liens du Commonwealth. Ceux-ci persistent malgré les changements qui se produisent dans la situation mondiale, et les dangers communs ne font que les renforcer. Par deux fois, le Commonwealth a affirmé sa valeur en tant que moyen puissant de sauvegarder la liberté de ses membres et de l'humanité. Ainsi demeure-t-il.

Un changement de grande portée est survenu l'an dernier parmi les effectifs du Commonwealth. L'ancien empire de l'Inde a disparu pour faire place à trois nouvelles nations du Commonwealth: l'Inde, le Pakistan et Ceylan. La Birmanie, dépendance de l'ancien empire de l'Inde, a coupé tout lien officiel pour devenir une république distincte.

La loi de l'indépendance de l'Inde et celle de l'indépendance de Ceylan adoptées l'an dernier, les honorables députés le savent, n'ont été que les étapes finales de la cession aux peuples indiens du droit de se gouverner eux-mêmes, cession commencée depuis plusieurs années. Les hommes de bonne volonté du monde entier ont tout lieu de se réjouir que le geste final se soit accompli, non seulement sans recours à la violence, mais avec tant de bonne volonté et de respect manifestes de part et d'autre. L'histoire n'offre guère de précédent d'une puissance impériale qui ait abdiqué sa souveraineté sur des peuples sujets avec autant de générosité et de célérité que la Grande-Bretagne l'a fait à l'égard de l'Inde.

Ce n'est pas déprécier le règlement intervenu que de noter que les peuples indiens sont, dans un sens très réel, bénéficiaires d'un régime de liberté politique qui pris racine ici-même en Amérique du Nord. L'établissement des premières institutions représentatives du nouveau monde il y a plus de trois siècles dans la colonie de la Virginie; la réalisation du gouvernement responsable par le Canada et la Nouvelle-Ecosse il y a exactement un siècle; notre autonomie grandissante en matière d'affaires extérieures depuis la première Grande Guerre sont des jalons qui marquent l'épanouissement de la liberté nationale de l'Inde aussi bien que de la nôtre. La population canadienne est heureuse de partager avec les peuples de l'Inde cet héritage de liberté au sein du Commonwealth.

Sous le régime de la loi de l'indépendance de l'Inde, l'Inde et le Pakistan ont le droit de se retirer du Commonwealth s'ils le désirent. Nous espérons qu'ils n'en feront rien, mais c'est à eux seuls de se prononcer. Le Canada prise son titre de membre du Commonwealth, non seulement pour des motifs d'ordre sentimental ou traditionnel, mais à cause des avantages bien nets qu'il comporte. Dans un monde où les valeurs et les avantages de notre civilisation sont en danger, cette association d'États libres constitue un rempart aussi bien moral que matériel, contre le désordre et l'oppression. Espérons que les populations de l'Inde et du Pakistan, comme celle du Canada, continueront de considérer le Commonwealth comme un cercle auquel il vaut la peine d'appartenir. Mais, quelle que soit leur décision, tous nos vœux les accompagnent dans le grand avenir qui s'ouvre

devant eux. Notre amitié leur est acquise.

Il est un sujet douloureux que j'aurais voulu éviter, mais ce serait manquer du sens des réalités que de le faire. Je veux parler de la grave friction qui s'est produite entre l'Inde et le Pakistan au sujet de certains territoires, ainsi que des terribles émeutes communales qui ont troublé les deux pays. En plus de l'intérêt que nous avons, pour des motifs humanitaires, à voir régner la paix et l'ordre dans ce demi-continent, il y a toujours le danger que d'autres cherchent à pêcher en eau trouble. Du point de vue géographique, l'Inde et le Pakistan se trouvent à la frontière du monde libre. La liberté de ces populations se rattache en quelque sorte à celle d'autres peuples jaloux de leur indépendance.

Le Conseil de sécurité adoptait récemment un vœu formulant une ligne de conduite qui permettrait de résoudre le différend relatif au Cachemire. Le représentant du Canada au Conseil de sécurité a collaboré à la préparation de cette résolution et s'est uni au groupe de membres au nom desquels la résolution définitive a été présentée au Conseil en vue de son adoption. Les positions adoptées par l'Inde et le Pakistan étaient si divergentes qu'en dépit d'efforts répétés il était impossible de formuler un vœu acceptable aux deux parties. Les membres du Conseil qui ont préparé la résolution ont donc cherché à proposer un règlement qui protégerait à la fois les intérêts essentiels de l'Inde, du Pakistan et aussi du Cachemire. En votant à ce sujet, la délégation du Canada n'entendait pas formuler un jugement sur les circonstances qui ont donné lieu à la situation existant actuellement au Cachemire; elle voulait simplement aider à formuler un avis impartial sur la façon de procéder au règlement de la question de cette principauté. Nous sommes persuadés que nos amis de l'Inde et du Pakistan, même s'ils estiment que la résolution concernant le Cachemire ne répond pas pleinement à leurs vœux respectifs, attacheront néanmoins de l'importance à la procédure qu'elle propose en vue de résoudre les difficultés, et qu'ils comprendront et apprécieront l'attitude des Etats qui ont participé à la préparation de la résolution.

Un mot maintenant de nos relations avec notre voisin du sud

Le Canada et les Etats-Unis

Les relations du Canada avec les Etats-Unis restent fondées sur la franchise, l'amitié et le bon voisinage. Certes, nous avons une foule de problèmes en commun, surtout d'ordre financier, économique et de sécurité. De même, certaines contestations ont surgi dernièrement à propos d'incidents résultant d'une

ingérence, à l'égard de certaines questions de commerce et de transport,—que nous avons trouvée un peu arbitraire de la part de l'Administration des Etats-Unis. Mais, comprenant même si nous différons de nos parvenons toujours à régler nos divergences et à résoudre nos problèmes. La source des difficultés qui peuvent se produire entre nous et nos bons voisins, tient à la confiance flatteuse de leur part, même si elle est parfois quelque peu embarrassante, à nous considérer comme un des leurs, à tel point que, animés des meilleures intentions, nous oublions parfois que nous sommes aussi indépendants que toute autre nation en ce qui concerne la direction de nos affaires, si ce n'est peut-être aujourd'hui de n'importe quel pays qu'il dirige ses propres affaires.

Cependant, nous reconnaissons tous que dans un monde angoissé et dangereux, notre amitié et notre solidarité constituent un facteur important et solide à l'existence commune du Canada et des Etats-Unis et à la consolidation des relations entre nos deux pays. A l'égard de certaines questions importantes, nous pensons avoir une tendance à agir de la même façon parce que nos deux peuples ont les mêmes idées, les mêmes aspirations et, fondamentalement, le même mode de vie. Nous nous redressons de la même façon quand ce mode d'existence est menacé. Sans tenir compte des autres éléments qui nous attirent l'un vers l'autre, cet élément suffirait à assurer entre nous une collaboration amicale.

Nous reconnaissons l'un et l'autre, je pense, notre interdépendance mutuelle du point de vue stratégique. Nos mesures de défense nationale jointe se fondent là-dessus. A cause de nos nouvelles armes et des nouvelles méthodes de guerre, la défense nationale ne suffit plus. La défense collective s'impose plus que jamais.

Les mesures de défense en collaboration adoptées entre des Etats voisins ne sont pas nécessairement incompatibles avec la défense collective au sens que lui donne la Charte des Nations Unies. Nos deux pays, aujourd'hui en présence de circonstances où ces mesures deviennent normales et nécessaires. Je puis assurer à la Chambre que nous n'enfreignons aucun droit, ni au Canada ni à l'extérieur. Il n'y a aucune menace à la maîtrise des affaires qui touchent à la collaboration avec les Etats-Unis en vue de la défense commune des deux pays. Le Gouvernement canadien sait l'inquiétude que pourrait naître parmi notre population à l'égard des Etats-Unis s'en rendent compte de même et la respectent. Ils acceptent volontiers, par exemple, le programme énoncé nettement dans la déclaration conjointe des deux Gouvernements, en date du 12 février

1947, selon lequel le Canada a la direction de toutes les entreprises communes de défense en terre canadienne, entreprises, dirai-je en passant, peu considérables et employant un personnel américain très peu nombreux.

Certains prétendent que ces dispositions constituent à elles seules une provocation à l'égard d'autres pays. Voilà une allégation bien connue à laquelle ont souvent eu recours les pays agresseurs par le passé pour intimider leurs victimes et les empêcher de s'unir en vue de se défendre. Les Nazis y ont eu recours avant la guerre, pour semer la confusion et le désarroi chez ceux qu'ils voulaient vaincre.

Eu égard à l'état présent des affaires internationales, ce serait sûrement le comble de la sottise que de ne pas prendre, de concert avec nos amis, les précautions qui paraissent essentielles à notre sécurité et à la leur en prévision d'une crise. Il doit être aussi évident que ces dispositions ne menacent personne, sauf peut-être ces gens qu'elles empêchent de commettre une agression. Enfin, elles ne sont incompatibles avec aucun des engagements que nous avons pris en vertu de la Charte des Nations Unies.

J'en arrive ainsi à une autre étape importante de mon exposé, et c'est la situation actuelle des Nations Unies.

Le Canada et les Nations Unies

Le rapport annuel sur les Nations Unies, que le Gouvernement soumettra au Parlement, est sous presse et j'espère le présenter sous peu à la Chambre. Il consistera, comme l'an dernier, dans l'exposé général des faits et gestes des Nations Unies, et portera particulièrement sur la deuxième session de l'Assemblée générale tenue à New-York. Je ne tenterai pas de résumer la matière du rapport dans la présente déclaration mais il existe deux questions sur lesquelles vous désirez, j'en suis sûr, que je formule des observations sans attendre le dépôt de ce document. La première a trait à la politique générale du Canada à l'égard des Nations Unies et la seconde, à la Palestine.

Le Gouvernement a indiqué à maintes reprises que la sécurité collective, grâce aux soins d'un organisme international efficace, constituait un but primordial de notre politique extérieure. Notre ligne de conduite n'a pas changé. Nous savons parfaitement, cependant, que les Nations Unies ne suffisent pas, à l'heure actuelle, à assurer aux diverses nations la sécurité qu'elles désirent. Il faut envisager les réalités de la situation et il est possible de résumer très brièvement la manière de voir du Gouvernement à cet égard.

Tout d'abord, nous ne favoriserons ni n'aprouverons aucun geste qui pourrait à l'heure

actuelle fournir à un Etat une excuse légitime,—je souligne le mot "légitime",—de se retirer des Nations Unies. Par contre, nous ne nous abstenons d'aucun acte que nous savons approprié, pour la simple raison qu'il déplaît à certains membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous continuerons d'apporter notre entière collaboration aux efforts pratiques visant à faire de l'Organisation l'instrument de sécurité et de collaboration qu'on en voulait faire à l'origine et, pour l'heure, nous continuerons d'utiliser pleinement les moyens d'action qu'elle nous fournit présentement.

Nous nous opposerons aussi à toute exigence qui, pour le moment, serait disproportionnée aux ressources des Nations Unies. C'est ainsi que l'Organisation ne doit pas tenter d'assumer, dans diverses parties du monde, des obligations, en matière d'administration ou de police, avant qu'on lui ait fourni les moyens nécessaires de s'en acquitter.

Nous devons également nous rendre compte qu'en ce moment l'efficacité de l'Organisation est sensiblement restreinte par les divisions qui se sont élevées entre les pays de l'Europe orientale et les autres nations de l'univers. Tant que les questions qui paraissent diviser le monde n'auront pas été réglées dans une certaine mesure, il ne faudra pas trop attendre de l'Organisation telle qu'elle est constituée actuellement. Personne ne peut, par exemple, escompter que ses rouages permettront de résoudre des problèmes à l'égard desquels les deux plus puissantes nations du monde peuvent avoir des vues diamétralement opposées et inconciliables.

Au cours des deux dernières années, notre foi a été assez fortement ébranlée dans l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisme efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité. Mais ce qui n'a pas ébranlé, c'est notre résolution d'en faire, ou de réaliser dans ses cadres, un organisme efficace en vue de ces fins. Nous n'avons pas non plus perdu un seul instant la confiance que nous pourrions y réussir. Il est donc important de maintenir l'Organisation des Nations Unies et de tirer autant que possible parti de l'extrême vitalité que, en dépit de ces divergences d'opinions, elle a manifestée. Il y a, par exemple, des questions comme le conflit relatif au Cachemire, que je viens de mentionner, et les troubles survenus en Indonésie, qui n'entrent pas immédiatement dans la sphère du conflit entre les Etats de l'Europe orientale et le reste du monde, où les rouages des Nations Unies ont joué très efficacement.

Notre empressement à briguer l'élection au Conseil de sécurité en septembre dernier

et le succès qui a couronné cette entreprise indiquent notre désir de jouer pleinement notre rôle au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ce rôle nous entraîne dans des discussions et des décisions sur des questions qui auraient autrefois paru bien étrangères à nos intérêts. Même si nous savons, — comme je l'ai déjà dit, — qu'elles ne nous sont étrangères qu'en apparence, le Canada à titre de membre du Conseil de sécurité devra tout de même, d'ici un an et demi, en certaines occasions se déclarer publiquement sur des questions qui, antérieurement n'auraient jamais été portées à l'attention du Gouvernement ou n'auraient été traitées que confidentiellement par la voie diplomatique.

Le rôle que joue, au sein du Conseil de sécurité une puissance intermédiaire est toujours difficile. Une petite puissance, en raison de ses moyens restreints, est dégagée d'une bonne part de la responsabilité que comportent la participation aux décisions et leur exécution. Par contre, les grandes puissances peuvent se protéger au moyen du droit de veto. Toutefois, une "moyenne puissance", comme le Canada, se trouve dans une situation différente. Notre pays qui possède une puissance économique et une influence politique importantes, jouit d'un grand prestige. Comme ces deux récentes guerres, l'ont démontré, le Canada est en mesure de participer notablement à l'action collective, du point de vue tant matériel que moral. En conséquence, le gouvernement canadien doit agir avec prudence, conscient de ses responsabilités, lorsqu'il se prononce sur les questions dont sont saisies les Nations Unies, d'autant plus qu'on prend au sérieux les vues exprimées par le Canada qui s'est acquis la réputation d'exécuter consciencieusement les engagements qu'il a souscrits.

Quelles que soient les circonstances, le Canada, à titre de puissance intermédiaire, est appelé à jouer un rôle important au sein du Conseil de sécurité. La nature spéciale de nos relations avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis ajoute toutefois à la complexité de nos responsabilités, tout en multipliant les occasions que nous avons d'agir sur les événements. Certains s'attendent que le Canada suive la ligne de conduite que lui trace le Royaume-Uni; d'autres, qu'il adopte la politique des Etats-Unis. Le fait que ces deux Etats tombent le plus souvent d'accord sur les questions fondamentales diminue nos difficultés particulières sans les supprimer. Les moins bienveillants des observateurs nous écartent à titre de satellite de ces deux Etats, espérant ainsi diminuer les effets de notre action indépendante. Les plus objectifs sont portés à croire que le Canada peut difficilement adopter une politique tout à fait sienne.

La position du Canada se complique davantage de ce que ses intérêts coïncident souvent avec ceux du Royaume-Uni ou des Etats-Unis, sans qu'il y ait pour cela ingérence ou pression de la part de ces Etats. Nous n'obtenons pas facilement le mérite d'être indépendants et honnêtes dans nos arguments et nos décisions. Nous continuerons néanmoins à prendre des décisions objectives, à la lumière de nos obligations envers notre propre population et de l'intérêt qu'elle entretient à l'égard du bien-être de la collectivité internationale.

Passons à la question de la Palestine.

La Question de Palestine

Je n'ai pas le temps d'en traiter à fond et les honorables députés voudront peut-être étudier le compte rendu plus détaillé des délibérations de l'Assemblée générale, lequel paraîtra dans notre Rapport au Parlement sur les Nations Unies. Je veux, cependant, résumer quelques-unes des considérations principales qui ont influé sur la politique canadienne à l'égard de cette question depuis que les Nations Unies en ont été saisies.

L'Assemblée spéciale pour l'examen de la question palestinienne, tenue il y a un an, a été convoquée, ne l'oublions pas, à la demande du Royaume-Uni dans le dessein de formuler des propositions sur l'administration future de la Palestine.

Cette Assemblée spéciale a institué une commission qui s'est rendue en Palestine, a examiné la situation et fait rapport à l'Assemblée régulière qui s'est réunie en septembre dernier. Quand elle a rédigé son rapport, la Commission ne semble pas avoir eu de raison de supposer que le Royaume-Uni projetait de se retirer de la Palestine dans un avenir immédiat.

Aussi, lorsque l'Assemblée générale a commencé à l'automne d'étudier le rapport de la Commission spéciale, dont les membres avaient en majorité formulé un plan de partage et d'union économique, on s'aperçut qu'un aspect important du plan prévoyait que la puissance mandataire continuerait d'administrer le territoire durant une période transitoire biennale. L'Assemblée était aussi saisie, cependant, d'une déclaration qui modifiait grandement la situation, bien que nous en comprenions tous assurément les motifs, déclaration d'après laquelle le gouvernement du Royaume-Uni terminerait son mandat et se retirerait de la Palestine le plus tôt possible.

Après de longs débats sur ce problème, l'Assemblée générale a préconisé, par une majorité dépassant les deux tiers, l'adoption d'un plan fondé sur la proposition formulée

par la Commission spéciale et visant le partage accompagné de l'union économique. L'Assemblée a chargé le Conseil de sécurité de donner suite à ce vœu, si les deux parties intéressées, les Arabes et les Juifs, ne parvenaient pas à s'entendre à ce sujet. Agir de l'extérieur semblerait envoyer un chien à la chasse à coups de bâton. Il ne saurait y avoir d'union économique sans entente entre les deux parties.

Il importe de préciser l'attitude du Canada à l'égard de cette question. Le plan de partage comportant l'union économique n'émane pas du gouvernement canadien; il a été proposé par la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine. L'automne dernier, quand on a examiné le rapport de la commission à Lake-Success, on a constaté que sur un projet de partage comportant l'union économique rallierait indépendamment de son côté, une majorité suffisante à l'Assemblée générale. La délégation du Canada est intervenue à plusieurs reprises au cours de la discussion, en vue de rendre le projet aussi pratique et réaliste que possible. Elle s'est surtout efforcée d'obtenir que le vœu de l'Assemblée renfermât une disposition visant à mettre le projet en œuvre.

Le Canada était d'avis et il estime encore que l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas formuler de propositions à l'égard de la Palestine sans se demander s'il est possible de les faire accepter. Par le passé, parce que le Royaume-Uni avait bien voulu administrer le pays, le monde entier s'est vu épargner la nécessité de se préoccuper du problème palestinien. L'inhabilité où se voit la Puissance mandataire de continuer de porter ce fardeau, soulève encore la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies acceptera la responsabilité qu'abandonne le Royaume-Uni. Sinon, qui l'assumera?

Un Conseil de tutelle, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies? Une Commission spéciale, de même que les délégués à l'Assemblée générale, ont étudié et rejeté cette solution l'automne dernier. Les habitants de la Palestine, par suite de l'institution d'un régime unitaire à majorité arabe? La plupart des délégations ont été d'avis qu'un tel régime ne contribuerait pas à remplir les vœux des masses, si souvent confirmés, faites aux yeux d'un foyer national en Palestine. La création d'Etats juif et arabe, à majorité juive et arabe respectivement, mais liés par une union économique et par des voies de communications libres?

La délégation du Canada s'est ralliée à cette dernière solution, l'acceptant comme la moins défavorable de toutes celles qui avaient été proposées à un moment ou l'autre; comme la

moins injuste et la moins irréalisable, à l'égard d'un problème où la justice et le caractère pratique sont si difficiles à concilier, voire à découvrir.

Comme on le sait, les Etats-Unis ont modifié l'attitude qu'ils avaient prise, en novembre dernier, à l'égard de la question palestinienne. Pour des raisons qu'on a largement divulguées et que le Canada a étudiées le 24 mars au Conseil de sécurité, l'application immédiate du projet de partage n'est pas, évidemment, réalisable. Il est nécessaire d'examiner l'opportunité de certaines modifications. Le 19 mars, les Etats-Unis ont signalé au Conseil de sécurité que, si le projet de l'Assemblée n'était pas mis à exécution le 15 mai, les Nations Unies n'auraient aucune responsabilité d'ordre administratif en Palestine après l'expiration du mandat. Afin qu'une telle responsabilité puisse être assumée de façon définitive, les Etats-Unis ont proposé nettement, le 30 mars, la convocation d'une seconde session spéciale de l'Assemblée générale. Ce pays signalait qu'il allait proposer à l'Assemblée de créer une tutelle temporaire des Nations Unies, sans préjudice (je souligne les mots "sans préjudice") pour le règlement politique définitif en Palestine. Voilà qui, on l'espérait, servirait d'instrument approprié au moyen duquel l'Organisation des Nations Unies pourrait remplir ses obligations. Le Royaume-Uni a appuyé la proposition tendant à convoquer une session spéciale de l'Assemblée, de même que la motion des Etats-Unis demandant une trêve immédiate en Palestine. Le gouvernement canadien a également appuyé les deux propositions. En votant en faveur de la convocation d'une session spéciale, nous songions à l'avantage qu'il y aurait de permettre à l'Assemblée de songer, étant donné la tournure des événements, à élaborer d'autres projets au sujet de la Palestine, particulièrement s'il y a espoir de trouver ainsi de nouveaux moyens de médiation et de conciliation, puis de rétablir la paix.

Cette session spéciale est actuellement en cours à Lake-Success. On lui a proposé expressément de confier l'administration de la Palestine à la tutelle des Nations Unies. Un tel régime, à moins que les deux parties ne l'acceptent, pourrait cependant créer des difficultés d'exécution encore plus grandes que celles qu'offre le partage accompagné de l'union économique. Avant la réalisation de ce plan, il semble donc nécessaire de rallier l'appui d'une forte majorité des Nations Unies et surtout des membres de l'Organisation qui seront vraisemblablement appelés à y jouer un rôle de premier plan. Pour cette raison, le gouvernement canadien ne se prononcera à l'égard de ces propositions que lorsqu'il sera persuadé

que les projets soumis à l'Assemblée produiront des résultats pratiques qui peuvent être traduits en actes et le seront effectivement. D'ici là, la délégation du Canada à l'Assemblée spéciale et au Conseil de sécurité fera de son mieux pour appuyer l'accord de trêve adopté au Conseil de sécurité durant la session du 16 avril et dans lequel on expose aux deux parties intéressées des moyens d'éviter de nouvelles vagues de terrorisme en Palestine.

Réaction démocratique

Exception faite de mes observations sur nos rapports avec les nations sœurs du Commonwealth britannique et avec les Etats-Unis, c'est un sombre tableau que j'ai tracé devant la Chambre. La cause de la liberté, de la démocratie et de la paix a subi des revers, en Europe, en extrême Orient et au sein des Nations Unies. Ces échecs cependant ont provoqué une puissante réaction démocratique.

C'est ainsi qu'en Italie les communistes, qui ont livré une lutte acharnée, résolue et habile pour s'emparer du pouvoir, ont été rejetés par le peuple au cours d'élections libres dont ils n'auraient jamais permis la tenue, s'ils avaient été les maîtres. Le peuple libre d'Italie a affirmé sa volonté de demeurer libre, de continuer à participer à la civilisation occidentale et de ne pas devenir une province du nouvel empire totalitaire fondé sur l'esclavage. Les hommes libres de tous les pays ont applaudi à leur décision.

Les élections italiennes ont de nouveau confirmé la vérité de cette thèse que jamais une nation, par un vote honnête, n'a confié le pouvoir aux communistes. Il est bon de se rappeler, cependant, qu'une fois les communistes au pouvoir, le peuple n'aura pas le droit de les en chasser par un vote adverse. Les communistes n'ont à gagner qu'une seule élection, car ce sera la dernière, au sens que nous attachons à ce mot.

L'avenir immédiat de l'Italie demeure sombre. Les communistes, n'ayant pu obtenir le pouvoir par des moyens constitutionnels, auront peut-être recours aux menaces et à la force. Mais nous avons bon espoir que l'Italie saura faire face à ces menaces avec autant de succès qu'elle en a eu pour renverser la tentative communiste d'accéder au pouvoir en utilisant l'institution démocratique du scrutin.

Je tiens à mentionner également trois autres mesures importantes, voire historiques, prises récemment en vue d'organiser l'action démocratique. En premier lieu, l'adoption par le Congrès des Etats-Unis de la loi de 1948 sur l'aide à l'étranger accordant des crédits de 5,300 millions pour les douze premiers mois

de réalisation d'un programme de rétablissement européen destiné à durer pendant quatre ans. La deuxième a été l'adoption le 16 avril, par les seize nations libres d'Europe et par les représentants des trois secteurs occidentaux de l'Allemagne, de l'Accord sur la collaboration économique en Europe. La troisième a été la signature du Pacte de Bruxelles. En ce qui concerne la première mesure, je désire, au nom du Gouvernement du Canada, faire l'éloge de ce geste généreux et prévoyant, qui révèle un sens politique élevé de la part du Gouvernement des Etats-Unis. Grâce à l'adoption du *Foreign Assistance Act*, le plus puissant Etat démocratique de l'heure a donné une nouvelle vigueur à tous les peuples libres du monde et ramené leur confiance.

De leur côté, les nations de l'Europe occidentale ont démontré qu'elles étaient disposées à répondre à l'appel que constitue le *Foreign Assistance Act*, grâce à l'adoption de l'Accord établissant l'Organisation de collaboration économique d'Europe. Elles ont créé un organisme afin de s'aider elles-mêmes et d'aider les autres en ce qui a trait aux questions économiques. Le but de l'organisme, énoncé au préambule de l'Accord, est le suivant :

Le rétablissement rapide de conditions économiques saines, qui permettront aux parties contractantes de réaliser et de maintenir le plus tôt possible, un niveau satisfaisant de la vie économique sans recourir à une aide extraordinaire de l'extérieur, et de participer pleinement au rétablissement de la stabilité économique dans le monde.

L'Accord de Paris a été signé moins d'un mois après un troisième important événement historique: la signature, le 17 mars, à Bruxelles, du traité d'aide mutuelle des cinq Puissances par le Royaume-Uni, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. La coopération conclue à Paris constitue un grand pas vers l'unité économique de l'Europe occidentale. Le traité signé à Bruxelles constitue un grand pas également vers une unité politique et culturelle plus étroite.

Cette "Union occidentale", proposée par M. Bevin dans son grand discours du 22 février, et dont le traité de Bruxelles vient de former le noyau, n'est pas simplement une alliance militaire dirigée contre un agresseur possible en provenance de l'Est. Elle a des ramifications plus étendues, des racines plus profondes: elle vise à mobiliser les ressources morales aussi bien que militaires et économiques de l'Europe occidentale, ainsi qu'à restreindre les forces agressives du communisme, non par le moyen d'une Ligne Maginot, mais en suscitant une attraction opposée, dynamique dans les Etats libéraux, démocratiques et chrétiens.

Formidables sont les difficultés que les gouvernements et les peuples de l'Europe occidentale auront à surmonter pour instituer une collectivité de l'Europe occidentale. On ferait fautive, en n'en comprenant pas la grandeur, un manque de compréhension envers les peuples de cette partie du monde. Pour nous qui habitons un continent aux vastes étendues, l'Europe occidentale peut nous sembler petite et compacte. Elle compte, cependant, plusieurs grandes nations douées chacune de splendides traditions nationales distinctes, fières de son caractère distinctif, de ses institutions particulières, de son indépendance nationale. Ces difficultés tiennent à la riche diversité des grandes traditions européennes. Mais le mouvement tendant à la création d'une union de tous les peuples de l'Europe occidentale a eu un début d'heureux augure. Nous accueillons ce geste avec plaisir et nous avons confiance que les peuples de l'Europe occidentale continueront de réagir avec succès au défi du totalitarisme communiste qui, dans son avance impitoyable, menace tous les espoirs qu'ils caressent.

Ce n'est pas seulement à l'occasion du Programme de relèvement européen, de la Convention de Paris et du Traité de Bruxelles que les Etats démocratiques ont démontré qu'ils pouvaient travailler de concert. Ils l'ont également prouvé par les progrès qu'ils ont réalisés dans l'instauration de réformes administratives et autres en Allemagne occidentale. La situation intérieure de l'Allemagne, même avant qu'on proposât le Programme de relèvement de l'Europe, causait des soucis aux Puissances occupantes de l'Ouest. Ces soucis, déjà acablés, portaient un lourd fardeau supplémentaire, étant donné qu'elles avaient résolu que l'Allemagne ne devait pas avoir une vaste région de taudis et une menace à la santé physique et politique du pays.

De temps à autre, les quatre Puissances qui occupent l'Allemagne ont dû prendre des mesures en vue de l'administration efficace de leur zone respective. Jusqu'à décembre dernier, alors qu'échoua la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères, ces mesures étaient surtout un caractère transitoire et d'une manière générale, se fondaient sur l'hypothèse de la conclusion à brève échéance d'un traité de paix avec l'Allemagne. Cependant, l'échec de la dernière réunion des ministres des Affaires étrangères et l'attitude exigeante adoptée par l'URSS à l'égard des questions allemandes, ont démontré qu'on ne pouvait plus raisonnablement formuler cette hypothèse. Toutefois, les conditions qui existent dans les pays chargés de l'occupa-

tion en Allemagne, dans les pays contigus à l'Allemagne et en Allemagne même, ne permettraient pas de retarder indéfiniment.

En conséquence, au début de février, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont promulgué à l'intention de leur zone d'occupation conjointe, une nouvelle constitution qui accorde aux Allemands une certaine responsabilité nécessaire quant à l'administration de leurs affaires publiques. Cette responsabilité aidera sans doute les Allemands à réapprendre les méthodes de gouvernement démocratique et pacifique. Toutefois, il faut prendre bien garde que cette façon de procéder ne contribue pas à refaire de l'Allemagne un agresseur éventuel.

A la suite de la proclamation de cette constitution, des pourparlers ont eu lieu à Londres du 23 février au 6 mars, afin d'obtenir la plus grande collaboration possible en Allemagne entre l'Angleterre, les Etats-Unis et la France. On a repris les pourparlers ces jours-ci. Certains problèmes qui font l'objet de la discussion intéressent d'une façon spécialement directe et urgente trois pays voisins de l'Allemagne: la Belgique, la Hollande et le Luxembourg. Comme l'Allemagne occidentale,—qui est depuis longtemps leur source normale d'approvisionnement,—leur fournissait plusieurs denrées indispensables, surtout la houille et le fer, leur bien-être économique dépend beaucoup de celui des zones occidentales d'occupation. On comprend donc que la discussion de mesures administratives et pratiques concernant la collaboration entre zones, surtout dans le domaine économique, tienne compte de la situation spéciale des Etats du Benelux. Par conséquent, ils ont été invités à prendre part à certains pourparlers à Londres.

De l'avis du gouvernement canadien, l'association spéciale des pays du Benelux aux puissances d'occupation dans les pourparlers de Londres constitue une étape logique et nécessaire de l'effort tenté en vue de resserrer la collaboration économique entre les pays de l'Europe occidentale. A notre sens, la présence des Etats du Benelux à ces pourparlers favorise la réalisation du Programme de rétablissement de l'Europe que nous avons déjà approuvé.

Nous continuons d'insister pour la reconnaissance de notre droit à participer à tout traité de paix général avec l'Allemagne, lorsque sera venu le moment du règlement.

On espère que les pourparlers de Londres dissiperont, dans une large mesure, l'incertitude inquiétante qui règne en Allemagne depuis sa défaite et que l'ensemble de l'Europe occidentale bénéficiera de la stabilité que peuvent et doivent assurer les décisions de trois puissances en l'absence de l'entente entre

quatre puissances ou d'un Accord plurilatéral. Dans la mesure où l'on atteindra cette fin, la propagande communiste et les conditions qui provoquent l'apparition de comités d'action communistes se trouveront neutralisées en Europe occidentale.

Relèvement et union des pays d'Europe

Avant de terminer, qu'il me soit permis de dire quelques mots de la façon dont ces questions intéressent le Canada, d'abord pour ce qui est du Programme de rétablissement de l'Europe et, en second lieu, pour ce qui est des tendances à l'unité économique et politique de l'Europe occidentale que je viens de mentionner.

Pour ce qui est de la première question: le Programme de rétablissement de l'Europe comporte des achats en dehors des Etats-Unis. Une bonne partie des fonds votés par le Congrès en vue de ce programme a été réservée à cette fin. On ne s'attend pas, cependant, que cet article du programme modifie appréciablement le volume ou la direction qu'a pris le commerce du Canada en ces dernières années. La disposition du *Foreign Assistance Act* visant les achats à l'étranger peut cependant nous permettre de continuer à expédier à l'Europe occidentale des denrées que, autrement, à cause des difficultés où nous nous trouvons nous-mêmes à l'égard du dollar, nous aurions été obligés d'expédier vers des pays en mesure de nous payer en dollars ou en marchandises.

Etant donné la mesure où l'on compte que les Etats-Unis achèteront au Canada en vertu du Programme de rétablissement de l'Europe, on a exprimé l'avis qu'on peut maintenant compter que nous fournirons une nouvelle aide financière directe et considérable, à l'Europe occidentale. Toutefois, notre avoir de devises des Etats-Unis est encore beaucoup trop minime. Vendre contre des dollars américains seulement les denrées qui, par le passé, ne se payaient que partiellement en monnaie américaine, ne suffira pas à porter cet avoir à un niveau satisfaisant. Depuis la fin de la guerre, nous avons consenti aux nations de l'Europe,—sous forme de prêts, de crédits, de subventions,—un montant qui, compte tenu de la population du pays et du revenu national, ne le cède à nul autre. Il faut, toutefois, que nous réalisions un excédent de la balance internationale des comptes avant de songer à fournir à l'Europe occidentale une aide financière supplémentaire.

En vue d'atteindre un tel excédent, nous devons, entre autres choses, accroître le chiffre de nos exportations, continuer à nous priver de plusieurs de nos importations traditionnelles des pays du bloc-dollar, et importer davantage des pays de la zone du sterling.

Quant à la seconde question, que dire du rôle du Canada dans l'établissement de l'unité économique et de l'Union occidentale? La réaffirmation, le rétablissement d'un régime de commerce international, questions d'importance primordiale pour le Canada, sont inséparablement liés au relèvement de l'Europe. Le Royaume-Uni et les pays de l'Europe occidentale, qu'on ne l'oublie pas, ont, par le passé, offert des débouchés avantageux aux exportations du Canada. Notre régime économique serait gravement atteint si l'économie de ces pays s'effondrait. De plus, un effondrement créerait une atmosphère favorable au communisme, qui profite de l'insécurité, de l'inquiétude et de l'instabilité politique. Pour ces raisons, nous accueillons avec plaisir tout progrès dans la voie de l'unité économique de l'Europe, qui, en fin de compte, en assurant la sécurité politique et en aggrandissant le champ du commerce libre, offre au Canada un avantage sensible.

Pour ce qui est d'étendre le champ de la sécurité politique, le premier ministre (M. Mackenzie King) a déjà exposé succinctement à la Chambre, le 17 mars, l'attitude du Gouvernement au sujet du traité de Bruxelles signé par cinq puissances, lorsqu'il a déclaré:

Ce pacte constitue beaucoup plus qu'une simple alliance à l'ancienne mode. Il représente dans une certaine mesure l'idéal d'une sécurité collective assurée par un accord conclu en termes de la Charte des Nations Unies. La conclusion de ce fait un pas vers la paix. Il est probable qu'il sera suivi d'autres mesures du même genre jusqu'à ce que tous les Etats libres soient groupés en une association regroupant tous ceux qui sont disposés à accepter les responsabilités qu'implique l'assistance mutuelle en vue d'empêcher l'agression et de préserver la paix...

Le gouvernement canadien a suivi de près ces événements récemment survenus sur la scène internationale. Les peuples de toutes les nations libres peuvent être assurés que le Canada participera pleinement à tout mouvement tendant à donner suite au projet d'établissement d'un régime efficace de sécurité collective par la conclusion de pactes régionaux conformes à la Charte des Nations Unies.

L'heure n'a pas encore sonné où il est sage ou utile que le Gouvernement aille plus loin que cette déclaration motivée et, à tous égards, importante de sa politique.

J'ai indiqué une tournure possible des événements à l'Assemblée générale il y a sept semaines. J'ai alors déclaré qu'il n'était pas nécessaire afin de raffermir le régime de sécurité collective de l'Organisation, d'envisager la dissolution de celle-ci, ni la scission du groupe soviétique. L'Article 51 de la Charte des Nations Unies permet aux nations libres du monde de se grouper en vue de la défense collective sans sacrifier le caractère universel des Nations Unies.

